



Dossier d'approbation



Février 2026



# Révision du Plan Local d'Urbanisme

**A6 – Annexe – Périmètres à l'intérieur desquels les clôtures sont soumises à déclaration préalable**

## Douvres



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le	17 Juin 2021
PLU approuvé par délibération le	26 Février 2026

**Rédaction** : Etienne POULACHON

**Photographie de couverture** : Mosaique Environnement



Labellisé



RSE Positive  
labellucie.com



Agence Mosaique Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'AIN

Arrondissement de BELLEY

Canton d'AMBERIEU en BUGEY

Commune de DOUVRES

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit et le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Douvres, sous la Présidence de Mr Christian LIMOUSIN ;

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
14	9	12

Etaient présents : M. Christian LIMOUSIN - M. Robert TAPONARD - Mme Lucette BOURGEOIS - M. Guy BELLATON - M. Lionel MOUGEOT - M. Michel BALAIN - Mme Chantal JANIN - Mme Charlotte SUPERNAK - Mme Nathalie VERDEGHEM

Absents : M. Claude HARNAY - Mme Carole VAUQUELIN

Absents/excusés : M. Franck BERARD - Mme Guylaine DUPLANTIER - M. Roelof VERHAGE

Date de la Convocation : 29/10/2018

Secrétaire de séance : Mme Lucette BOURGEOIS

Pouvoir(s) : M. Franck BERARD donne pouvoir à M. Robert TAPONARD

Mme Guylaine DUPLANTIER donne pouvoir à M. Lionel MOUGEOT

M. Roelof VERHAGE donne pouvoir à Mme Lucette BOURGEOIS

### Délibération N°20180611-008: Instauration du dépôt de déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 22/01/2009 ;

Vu l'adoption de la modification simplifiée du PLU par délibération du 23/03/2015 ;

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

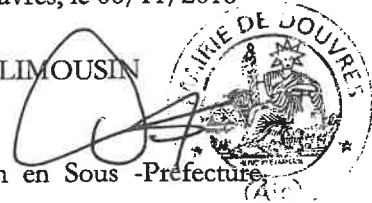
- **Décide** de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole et forestière.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Belley et au receveur de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Fait à Douvres, le 06/11/2018  
Le Maire,  
Christian LIMOUSIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous -Préfecture le.....2018et de la publication, le .....2018.